

RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
2024



UV GERMI
Société Anonyme au capital de 468 152,40 euros
SIRET : 519 114 235 00012
RCS 519 114 235
Adresse : Zac de La Nau - 19240 SAINT-VIANCE
Tel : 05.55.88.18.88
Site internet : www.uvgermi.fr

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DE LA SOCIETE	Page 3
2 / RAPPORT DE GESTION	Page 4
3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE	Page 13
4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	Page 14
5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	Page 14
6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	Page 25
7/ COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024	Page 29
8/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024	Page 34

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Description de l'activité de UV GERMI

UV GERMI conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolet (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces . UV GERMI est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte 44 collaborateurs.

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas à la date du 31 décembre 2024, de Plan d'Epargnez Entreprise ouvert aux salariés.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 21 juillet 2027.

Adresse du siège social : Zac de la Nau – 19240 SAINT-VIANCE

Numéro du registre du Commerce et des Sociétés : 519 114 235 RCS de Brive

2/ RAPPORT DE GESTION

2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2024, le crédit d'impôt est de 138 K€ contre 163 K€ au 31 décembre 2023.

2.1.2 RESULTAT NET

Le résultat net s'élève à 710 K€ contre 290 K€ au 31 décembre 2023.

2.2 LE BILAN

2.2.1 ACTIF

2.2.1.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 636 K€ au 31 décembre 2024 contre une valeur nette comptable de 632 K€ au 31 décembre 2023.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 561 K€ au 31 décembre 2024 contre une valeur nette comptable de 522 K€ au 31 décembre 2023.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 542 K€ contre 365 K€ au 31 décembre 2023, et représentent des frais de recherche et développement qui figurent à ce poste, jusqu'à la date de la première commercialisation du produit réalisé dans le cadre des travaux de recherche et développement.

Les immobilisations financières s'élèvent à 130 K€ euros et correspondent :

- Aux titres de participation au capital de la SAS à hauteur de 15 % du capital, soit 100 K€
- A une avance en compte courant à la SAS OSHUN pour un montant de 92 k€

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur, l'avance en compte courant également.

Les autres titres immobilisés à hauteur de 130 K€ sont :

- d'une part les actions propres détenues par la société pour un montant de 214 k€. Les titres UV GERMI sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO (First In First Out) et ont subi une dépréciation de 84 € pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2024.
- D'autre part dépôts et cautionnement pour 0.15 k€.

Il est précisé que la société a résilié à compter du 2 janvier 2024 le contrat de liquidité confié le 2 janvier 2023 à la société TSAF-Tradition Securities And Futures dont la société n'estime plus avoir l'utilité.

Les 47 841 actions ont été transférées sur un compte titre ouvert auprès du Crédit Agricole Centre France.

2.2.1.2 Actif circulant

Le stock de matières premières s'élevait à 1 677 K€ au 31 décembre 2024 contre 1 748 K€ au 31 décembre 2023.

Les travaux en cours représentaient 925 K€ au 31 décembre 2024 contre 1 250 K€ au 31 décembre 2023.

La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés s'élève à 1 282 K€ au 31 décembre 2024 (y compris une provision pour dépréciation de 2.4 K€) contre 1 571 K€ au 31 décembre 2023.

2.2.1.3 Trésorerie

La trésorerie nette s'élève à 4 256 K€ au 31 décembre 2024, contre 3 335 K€ au 31 décembre 2023.

2.2.2 PASSIF

2.2.2.1 Situation nette

Les capitaux propres s'élèvent à 9 981 K€ au 31 décembre 2024 contre 9 111 K€ au 31 décembre 2023.

2.2.2.2 Emprunts et dettes

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 92 K€ dont 56 K€ € à échéance de moins d'un an et 36 K€ ayant une échéance d'un à cinq ans.

Les dettes fournisseurs représentent 389 K€ au 31 décembre 2024, contre 580 K€ au 31 décembre 2023.

Les dettes fiscales et sociales sont de l'ordre de 594 K€ au 31 décembre 2024, contre 459 K€ au 31 décembre 2023.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Opération sur le capital

NEANT

2.3.2 Filiales et participations

UV GERMI détient 15 % du capital de la SAS Oshun immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089. La filiale a été mise en liquidation judiciaire en date du 08/02/2024.

2.3.3 Faits marquants de l'exercice

Situation géopolitique en UKRAINE

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2024

L'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 a consenti au Conseil d'administration, aux termes de la dixième résolution, une autorisation d'une durée de 38 mois permettant l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion du 16 janvier 2024, le Conseil d'administration, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 aux termes de la dixième résolution, a décidé à l'unanimité, l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 10 000 actions régies par le plan AGA 2024-1 au profit de Monsieur Willy FORTUNATO, Directeur Général Délégué de la société.

Les modalités et conditions de l'attribution gratuite telles qu'elles figurent dans le Plan AGA 2024-1 ont été arrêtées à l'unanimité par le conseil d'administration, les principales caractéristiques sont les suivantes :

L'attribution définitive des actions interviendra, sous réserve d'une condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée d'un an, à savoir le 16 janvier 2025.

A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 16 janvier 2026 minuit.

Au cours de sa réunion du 20 décembre 2024, le Conseil d'administration, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2024 aux termes de sa douzième résolution, a

décidé à l'unanimité l'attribution gratuite de 27 841 actions régies par le Plan AGA 2024-2 au profit de Monsieur Willy FORTUNATO, Directeur Général Délégué.

L'attribution définitive des actions interviendra, sous réserve d'une condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée d'un an, à savoir le 20 décembre 2025.

A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 20 décembre 2026 minuit.

2.3.3 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2024

Evolution de la gouvernance

Au cours de sa réunion du 26 février 2025, le Conseil d'Administration a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

André BORDAS, Président et fondateur d'UV GERMI, a choisi de démissionner de sa fonction de Directeur Général à compter du 28 février 2025, et de continuer d'assumer la Présidence du conseil d'administration. Le conseil d'Administration a décidé de confirmer le mandat de Président du Conseil d'André BORDAS, à compter du 1^{er} mars 2025 et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2026.

Willy FORTUNATO, qui était jusqu'à présent Directeur Général Délégué, a été nommé Directeur Général de la société, à effet du 1^{er} mars 2025 sans limitation de durée.

Sur proposition du nouveau directeur général, Sandrine BORDAS a par ailleurs été confirmée dans son mandat de Directeur Général Délégué.

2. 4 PRESENTATION DES COMPTES

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8 512 602 euros contre 8 035 842 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,93 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 301 549 euros contre 307 281 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,87%

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 399 190 euros contre 2 107 481 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,84 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 331 280 euros contre 2 448 520 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 4,79 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 76 181 euros contre 70 143 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,61 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 075 112 euros contre 1 978 890 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,86 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 824 837 euros contre 772 994 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,71 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 39 personnes contre 42 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 518 093 euros contre 649 173 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 20,19 %.

Le montant des autres charges s'élève à 87 984 euros contre 27 675 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8 312 676 euros contre 8 054 877 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3,2 %% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 501 475 euros contre 288 246 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 50 787 euros (-12 939 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 552 262 euros, contre 275 307 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 19 544 euros, contre -147 778 euros pour l'exercice précédent, d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 138 122 euros contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 162 559 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 709 927 euros contre 290 088 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élève à 11 062 083 euros contre 10 400 011 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 709 927 euros et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	709 927 €
--------------------------	-----------

Affectation

- Report à nouveau	416 630 €
- Réserve légale	14 665 €
- Autres réserves	278 632 €

2.5 DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende ou revenus au titre des trois derniers exercices.

2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 29 490 euros.

2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice, notre Société s'est significativement investie en matière de Recherche et de Développement, notamment dans les domaines suivants :

- Déchloration
- Qualico : traitement d'air
- Ballast universel 95 W
- Nouveau réacteur 6Clone
- Nouvelle génération appareil REUT
- Traitement surface vaisselle réutilisable
- Nouvelle gamme appareils connectés petits débits
- AOP décoloration
- Ozonation

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

Les bases éligibles au crédit d'impôt recherche représentent 124 050 € pour l'exercice et celles du crédit d'impôt innovation s'élèvent à 305 157 € pour l'exercice.

2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	386 287	386287	468152	484184	484184
Nombres d'actions ordinaires	2575246	2575246	3121016	3227891	3227891
Nbre d'action dividende prioritaire sans droite de vote					
Nombre maximal d'actions à créer :					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS DE RESULTAT					
Chiffre d'affaires (hors taxes)	6659632	6317481	7163288	8035842	8512602
Résultat avant impôts, participations dotations aux amort et provisions	479823	105571	(400161)	849904	1108077
Impôt sur les bénéfices	(211 691)	(165 533)	(172 798)	(162559)	(138122)
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amort et provisions	410921	(869521)	65996	290088	709927
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amort et provisions					
Résultat après impôts, participation dotations aux amort et provisions					
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen salarié	48	46	46	42	39
Montant de la masse salariale	1681902	1837574	1859286	198890	2075112
Montant des sommes versées en avantages sociaux	623276	668442	709241	772994	824837

2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2024

	Article D.441-6 - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-6- 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	101	42	6	1	9	49	175	81	23	6	8	118
Montant total des factures concernées TTC	241 269,00 €	124 623,00 €	8 755,00 €	576,00 €	12 094,00 €	146 048,00 €	751 516,85 €	349 061,26 €	91 099,81 €	19 348,49 €	20 492,33 €	480 001,89 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,02%	2,07%	0,15%	0,01%	0,20%	2,43%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							8,83%	4,10%	1,07%	0,23%	0,24%	5,64%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Si UV GERMI® reste portée par une dynamique moyen-terme positive liée à une demande structurelle sur ses marchés, la société envisage l'exercice en cours avec prudence et n'anticipe pas de croissance du chiffre d'affaires à ce stade, compte-tenu de l'incertitude économique en France et des tensions géopolitiques qui freinent les ventes à l'export.

3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 31/12/2024

REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 31/12/2024

	Nombre d'actions Droite de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Concert Bordas	0	786608	786608	1573216	24,37%	37,66%
Management et salariés (1)	154351	800	155151	155951	4,81%	3,73%
Actionnaires TEPA	99197	170621	269818	440439	8,36%	10,54%
Auto-détention	47841		47841	0	1,48%	0,00%
Fonds et public (2)(3)	1929648	38825	1968473	2007298	60,98%	48,06%
TOTAL	2231037	996854	3227891	4176904	100,00%	100,00%
(1) Dont DG	63268		63268	63268	1,96%	1,51%
(2) Dont Nextstage	533971		533971	533971	16,54%	12,78%
(3) Dont Crédit Agricole	0	111552	111552	223104	3,46%	5,34%

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins.

3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES

A la date du présent document, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital.

3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Au 31 décembre 2024, les actions attribuées en période d'acquisition étaient les suivantes :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*
Plan 2024-1	04/06/2021	16/01/2024	10 000	Existantes ou nouvelles	16/01/2025
Plan 2024-2	28/06/2024	20/12/2024	27 841	Existantes ou nouvelles	20/12/2025

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

3.5 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 ACTIONS PROPRES

Il est précisé que la société a résilié à compter du 2 janvier 2024 le contrat de liquidité confié le 2 janvier 2023 à la société TSAF-Tradition Securities And Futures dont la société n'estime plus avoir l'utilité.

Les 47 841 actions ont été transférées sur un compte titre ouvert auprès du Crédit Agricole Centre France.

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a procédé à aucune acquisition des ses propres actions et n'a cédé aucune de ses propres actions.

Au 31 décembre 2024, la Société détient 47 841 de ses propres actions valorisées à 2,72 soit 130 127,52 €.

4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris le 21 juillet 2017, UV GERMI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 29 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 17-307, et disponible sur son site internet.

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Président du Conseil d'Administration

Monsieur André BORDAS

**Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2025
et Directeur Général à compter de cette date
et administrateur
Directeur Général Délégué**

Monsieur Willy FORTUNATO*
Madame Sandrine BORDAS

Administrateurs :

- Madame Bernadette BORDAS
- Madame Corinne CHANSIAUD*
- Monsieur Julien POURQUERY

* Il est précisé que Monsieur Willy FORTUNATO que le contrat de travail de Monsieur FORTUNATO a été suspendu pendant toute la durée de son mandat de Directeur Général

* Il est précisé que Madame Corinne CHANSIAUD est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de secrétaire générale

Le tableau ci-après précise les dates et conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de début et de fin de mandat
Monsieur André Bordas	Président Directeur Général jusqu'au 1 ^{er} mars 2025 Président du Conseil d'administration à compter de cette date	Président du Conseil d'administration et directeur général	Gérant de la société civile immobilière Bridal et gérant du groupement foncier agricole 2B	Première nomination en qualité d'administrateur : Assemblée générale du 16 avril 2014 Renouvellement du mandat d'administrateur : Assemblée Générale du 25 juin 2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nomination en qualité de président Directeur Général : Conseil d'administration du 16 avril 2014

				<p>Fin de mandat de Directeur Général : 1^{er} mars 2025</p> <p>Confirmation du mandat de Président du Conseil d'administration : Conseil d'administration du 26 février 2025 à effet au 1^{er} mars 2025</p>
Madame Sandrine BORDAS	Directrice Générale Déléguée	Directrice Générale Déléguée	Présidente SASU BORDAS	Nomination en qualité de directrice générale déléguée : conseil d'administration du 14 novembre 2018 pour une durée illimitée
Monsieur Willy FORTUNATO	<p>Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2025</p> <p>Directeur Général à compter de cette date</p>	Directeur Général		<p>Nomination en qualité d'administrateur : Assemblée générale du 28 juin 2024</p> <p>Nomination en qualité de Directeur Général Délégué : Conseil d'administration du 2 janvier 2021</p> <p>Fin de mandat de Directeur Général délégué : 1^{er} mars 2025</p> <p>Nomination en qualité de directeur général : conseil d'administration du 26 février 2025 à effet au 1^{er} mars 2025 pour une durée illimitée</p>
Madame Bernadette Bordas	Administrateur	Néant	Gérant de la société civile immobilière Bridal	<p>Nomination en qualité d'administrateur : Assemblée générale du 16 avril 2014</p> <p>Renouvellement du mandat d'administrateur : Assemblée Générale du 25 juin 2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé</p>

<p>Madame Corinne Chansiaud</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Secrétaire Générale</p>	<p>Aucune</p>	<p>Nomination en qualité d'administrateur : assemblée générale du 16 avril 2014</p> <p>Renouvellement du mandat : Assemblée Générale du 25 juin 2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p>
<p>Monsieur Julien Pourquery</p>	<p>Administrateur</p>	<p>-</p>		<p>Nomination en qualité d'administrateur Cooptation en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 29 septembre 2023 en remplacement de Monsieur Christian Ribes, démissionnaire</p> <p>Ratification de la nomination provisoire : Assemblée Générale du 28 juin 2024 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p>

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Nom	Nature du mandat	Société
Monsieur André BORDAS	Gérant Gérant	SCI Bridal GFA 2B
Madame Sandrine BORDAS	Présidente	SASU BORDAS
Monsieur Willy FORTUNATO	Membre associé Vice-Président-Industrie	CCI CORREZE CPME 19
Madame Bernadette BORDAS	Gérant	SCI Bridal
Madame Corinne CHANSIAUD	-	-
Monsieur Julien POURQUERY	Président Directeur Général	Base Qamper

5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3

NEANT

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

- **Rémunération de Monsieur Willy FORTUNATO**

Personne concernée : Monsieur Willy FORTUNATO, Directeur Général Délégué de la société

Nature et objet : cet avenant porte sa rémunération brute mensuelle de base à 13 000 €uros.

Modalité : cet avenant s'applique à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 16 janvier 2024.

- **Apport en compte courant à la société OSHUN**

La convention d'apport en compte courant conclue avec la société OSHUN au mois d'avril 2020, selon les modalités suivantes, s'est poursuivie :

- Montant : 92 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,75 % par an
- Taux maximum des intérêts déductibles fixé, avant la clôture de l'exercice social de la Société Emprunteuse, par référence aux dispositions de l'article 39-1.3° du code général des impôts, tel que publié au Journal Officiel (moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans).
- Remboursable à l'issue d'une période de blocage expirant le 31 janvier 2025, en trois échéances égales :

Date de l'annuité	Montant total
31 janvier 2025	30 666 €
31 janvier 2026	30 666 €
30 novembre 2026	30 667 €

Au cours de sa réunion du 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la société Oshun dans sa cinquième résolution, a décidé d'incorporer le compte courant au capital, avec réduction du capital.

La filiale SAS OSHUN a été mise en liquidation judiciaire en date du 08/02/2024.

Nouvelles conventions réglementées autorisées et conclues en 2024

- **Rémunération de Monsieur Willy FORTUNATO**

Personne concernée : Monsieur Willy FORTUNATO, Directeur Général Délégué de la société

Nature et objet : cet avenant porte sa rémunération brute mensuelle de base à 17 167 €uros.

Modalité : cet avenant s'applique au 1^{er} janvier 2025

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 20 décembre 2024.

Nomination/Renouvellement des Commissaires aux Comptes

La société GRANT THORNTON, a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale du 29 juin 2023 a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence et autorisations en cours de validité :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au cours de l'exercice
Achat de ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce	18 mois A partir de l'AGM du 28/06/2024	10 % du nombre d'action composant le capital social Prix maximum 25€ par action Montant maximal de l'opération 8 069 725 €	Néant
Annulation des actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce	24 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation -	Néant
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	Actions : 300.000 € -	Néant
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (par la société ou une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2023	Actions : 300 000 € Titres de créances : 15 millions d'euros	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier).	26 mois A partir de l'AGM du 28/06/2024	Actions : 150 000 €* - Titres de créance : 15 millions d'euros*	Néant

Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.	26 mois A partir de l'AGM du 28/06/2024	Actions : 150 000 €* dans la limite de 20% du capital par an Titres de créance : 15 millions d'euros*	Néant
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.	18 mois à partir de l'AGM du 28/06/2024	Actions : 150 000 € Titres de créance : 15 millions d'euros	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions			Néant
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	26 mois A partir de l'AGM du 28/06/2024	10 % du capital social existant au terme de l'AGM du 28/06/2024	Utilisation à hauteur de 27 841 actions** Plafond résiduel : 9,14%
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	38 mois A partir de l'AGM du 28/06/2024	10 % du capital social existant au terme de l'AGM du 28/06/2024	Cf paragraphe 3.4
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.	26 mois A partir de l'AGM du 04/06/2021	1 % du capital social existant au terme de l'AGM du 04/06/2021	Néant

*Plafonds communs

** Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 juin 2024, le Conseil d'administration du 20 décembre 2024 a décidé l'attribution gratuite de 27 841 actions

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts se fait dans les conditions prévues par la réglementation.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

UV GERMI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société **UV GERMI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UV GERMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Balma, le 24 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Frédéric Joucla
Associé

Comptes annuels

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 522 976	1 139 458	383 518	387 693
	Concessions brev ets droits similaires	495 756	348 654	147 102	139 102
	Fonds commercial (1)	105 000		105 000	105 000
	Autres immobilisations incorporelles	542 329		542 329	364 596
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage inclus.	372 845	151 414	221 431	228 150
	Autres immobilisations corporelles	1 019 380	679 762	339 618	324 207
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	100 000	100 000			
Créances rattachées à des participations	92 000	92 000			
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	214 615	84 338	130 278	172 750	
	TOTAL (II)	4 464 901	2 595 625	1 869 275	1 721 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 676 775		1 676 775	1 747 727
	En-cours de production de biens	1 375 432	450 185	925 247	1 250 231
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	11 429		11 429	53 342
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 284 489	2 379	1 282 110	1 570 679
	Autres créances	445 250		445 250	637 209
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	502 374		502 374		
DISPONIBILITES	4 256 104		4 256 104	3 335 292	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	93 520		93 520	84 032
	TOTAL (III)	9 645 372	452 564	9 192 808	8 678 511
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	14 110 272	3 048 189	11 062 083	10 400 011

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

214 615

218 815

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	484 184	484 184
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416	8 867 416
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	27 439	27 439
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	281	281
Report à nouveau	(416 630)	(706 718)	
Résultat de l'exercice	709 927	290 088	
Subventions d'investissement	208 639	148 288	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		9 881 256	9 110 977
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	10 267	
	Provisions pour charges		
Total des provisions		10 267	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	91 992	172 126
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 294	26 831
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 425	580 494
	Dettes fiscales et sociales	593 882	458 686
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	91 966	50 897	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 170 560	1 289 034
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		11 062 083	10 400 011
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		709 927,43	290 087,90
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 131 266	1 173 340
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	6 987 258	1 266 790	8 254 048	7 828 844
	Production vendue (Services et Travaux)	245 137	13 417	258 554	206 998
	Montant net du chiffre d'affaires	7 232 395	1 280 207	8 512 602	8 035 842
	Production stockée			(132 552)	(140 119)
	Production immobilisée			362 613	287 754
	Subventions d'exploitation			5 000	5 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			66 096	150 659
	Autres produits			392	3 987
	Total des produits d'exploitation (1)				8 814 151
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 352 511	2 274 237
	Variation de stock			46 679	(166 756)
	Autres achats et charges externes			2 331 280	2 448 520
	Impôts, taxes et versements assimilés			76 181	70 143
	Salaires et traitements			2 075 112	1 978 890
	Charges sociales du personnel			824 837	772 994
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			356 503	340 277
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			151 323	308 896	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			10 267		
Autres charges			87 984	27 675	
Total des charges d'exploitation (2)				8 312 676	8 054 877
RESULTAT D'EXPLOITATION				501 475	288 246

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		501 475	288 246
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	90 283 46 065	6 136 21 467 7 913
Total des produits financiers		136 348	35 515
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	84 338 1 222 2	46 065 2 345 45
Total des charges financières		85 561	48 454
RESULTAT FINANCIER		50 787	(12 939)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		552 262	275 307
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	74 849	26 605
Total des produits exceptionnels		74 849	26 605
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 649 29 656	19 782 154 601
Total des charges exceptionnelles		55 305	174 383
RESULTAT EXCEPTIONNEL		19 544	(147 778)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(138 122)	(162 559)
TOTAL DES PRODUITS		9 025 348	8 405 243
TOTAL DES CHARGES		8 315 420	8 115 155
RESULTAT DE L'EXERCICE		709 927	290 088

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexes aux comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 11 062 083 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 9 025 348 euros et un total charges de 8 315 420 euros, dégageant ainsi un résultat de 709 927 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le client SAUDI a soldé en totalité sa créance sur l'exercice 2024.

La filiale SAS OSHUN a été mise en liquidation judiciaire simplifiée en date du 08/02/2024. Cette procédure a pris fin en date du 05/07/2024. La procédure collective est toujours en cours.

FAITS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général 2014. (Règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014) et modifié par le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds commercial	NA	
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	dégressif	3 ans
Matériel mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Immobilisations en cours	NA	

- Immobilisations financières

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI, sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO et ont subi une dépréciation pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2024, d'un montant de 84 337,60€.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, et d'une avance financière à la SAS OSHUN pour 92 000,00€ dépréciée à hauteur de 92 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Situation géopolitique Russie Ukraine

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières.

La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone.

Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 363 565		184 880		25 470	1 522 976
	Autres	895 876		432 090	184 880		1 143 085
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 259 441		616 970	184 880	25 470	2 666 061
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	336 722		36 124			372 845
	Instal., agencement, aménagement divers	584 079		44 732			628 810
	Matériel de transport	74 374		29 650			104 024
	Matériel de bureau, mobilier	258 340		29 613		1 407	286 546
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 253 514		140 118		1 407	1 392 225	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	192 000					192 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	218 815				4 200	214 615
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	410 815				4 200	406 615	
TOTAL	3 923 770		757 088	184 880	31 077	4 464 901	

Détail des immobilisations financières

Détail des immobilisations financières = 406 615 euros

Etat des immobilisations financières	Nombre	Valeur unitaire	Total
Actions SAS OSHUN	1 000	100	100 000
Actions propres UV GERMI	47 841	4,482872	214 465
Avances Financières SAS OSHUN			92 000
Dépôts et cautionnements			150
TOTAL			406 615

La Société UV GERMI n'a procédé au cours de l'exercice à aucune acquisition de ses propres actions et n'a cédé aucune de ses propres actions.

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	975 872	163 600	14	1 139 458
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	287 177	61 477		348 654
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 263 049	225 077	14	1 488 112
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	108 572	42 843		151 414
Autres Instal., agencement, aménagement divers	344 541	38 705		383 246
Matériel de transport	62 370	18 778		81 148
Matériel de bureau, mobilier	185 675	31 100	1 407	215 368
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	701 157	131 426	1 407	831 176
TOTAL	1 964 206	356 503	1 421	2 319 288

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2024
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges		10 267			10 267
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 267			10 267
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations					
{ incorporelles					
{ corporelles					
{ des titres mis en équivalence					
{ titres de participation	192 000				192 000
{ autres immo. financières	46 065	84 338	46 065		84 338
Sur stocks et en-cours	301 241	148 945			450 185
Sur comptes clients	20 095	2 379	20 095		2 379
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	559 401	235 661	66 160		728 901
TOTAL GENERAL	559 401	245 928	66 160		739 169
Dont dotations et reprises					
{ - d'exploitation		161 590	20 095		
{ - financières		84 338	46 065		
{ - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	92 000		92 000
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	214 615	214 615	
	Clients douteux ou litigieux	2 854	2 854	
	Autres créances clients	1 281 634	1 281 634	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	161 891	161 891	
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 877	18 877	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	264 482	264 482	
	Charges constatées d'avances	93 520	93 520	
	TOTAL DES CREANCES	2 129 874	2 037 874	92 000
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1an à l'origine (1)	91 992	55 992	36 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	389 425	389 425		
	Personnel et comptes rattachés	206 411	206 411		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 015	254 015		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	119 188	119 188		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 268	14 268		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	91 966	91 966		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	1 167 266	1 131 266	36 000	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 175			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Détail de la trésorerie

Synthèse de la trésorerie = 4 758 477,33 €uro

Synthèse de la trésorerie	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte Actions	502 373,51	0	502 373,51
Comptes Bancaires	2 340 651,68	1 654 121,11	686 530,57
Comptes de Placement	1 863 200,00	1 622 000,00	241 200,00
Compte Libre Espèce	0,00	41 323,09	-41 323,09
Caisse	3,74	3,74	0,00
Intérêts à recevoir	52 248,40	17 844,19	34 404,21

Frais de recherche

	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
31/12/2024				
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels	383 518			383 518
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL	383 518			383 518
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	383 518			383 518
Dont inscrit au compte 203 du bilan	383 518			

Détail des frais de recherche et développement

Frais de recherche & développement = 1 522 976 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 522 976	1 139 458	383 518	%

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) L'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- c) La capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- f) La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Au 31 décembre 2024 les immobilisations incorporelles en-cours représentaient 542 329 €.

Fonds Commercial

	31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	105 000	
TOTAL	105 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		359 624
Autres créances clients		43 470
Clients fact a etablir	43 470	
Autres créances		316 154
R.r.r a obtenir	1 656	
Produits a recevoir	262 250	
Interets a recevoir	52 248	

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		420 686
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Int courus/emprunts bancaires	130	130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Fourn factures non parvenues	3 600	3 600
Dettes fiscales et sociales Pers congés à payer PERSONNEL - AUTRES CHARGES A P Org soc ch/congés à payer CHGS SOCIALES - CHGS A PAYER Etat charges à payer	140 311 66 100 57 897 57 872 5 630	327 810
Autres dettes Avoir à établir Débit créd divers charges à pa	18 775 70 372	89 147

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		93 520	93 520
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			93 520

Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 227 891,00	0,1500	484 183,65
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 227 891,00	0,1500	484 183,65

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	484 184				484 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416				8 867 416
Ecart de réévaluation					
Réserv e légale	27 439				27 439
Réserv es statutaires ou contractuelles					
Réserv es réglementées					
Autres réserv es	281				281
Report à nouv eau	(706 718)	290 088			(416 630)
Résultat de l'exercice	290 088	(290 088)		709 927	709 927
Subv entions d'inv estissement	148 288			60 351	208 639
Prov isions réglementées					
TOTAL	9 110 977			770 278	9 881 256

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	9 110 977
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	9 110 977
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	770 278

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	6 987 258	1 266 790	8 254 048
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	258 194	360	258 554
TOTAL	7 245 452	1 267 150	8 512 602

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société étant à 0, elle ne supporte pas de charge d'impôts.

Les montants comptabilisés au compte de résultat, au titre de l'impôt sur les sociétés sont relatifs :

- Au crédit d'impôt recherche estimé (CIR) au 31/12/2024 pour un montant de 37 215 €
- Au crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation estimé (CII) au 31/12/2024 pour un montant de 91 547 €.
- A la réduction impôt mécénat au 31/12/2024 pour un montant de 14 160 € et d'une reprise de réduction impot mécénat de 4 800€ dont l'imputation est perdue.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 1 650 627 € au 31/12/2024.

Engagements financiers

31/12/2024

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière	150 444	
	150 444	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	150 444	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Indemnités fin de carrière

Indemnité de départ à la retraite = 150 444 €uros

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la SA UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées.

Les Hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1,31%
- Taux de revalorisation des salaires 2%
- Taux de charges patronales, Cadres 53% ; Agents de maîtrise 47% ; Techniciens 43% ; Ouvriers 31%
- Taux contribution employeur 50%
- Droits conventionnels : Convention de la métallurgie de la Corrèze
- Mobilité des actifs, taux de Turn-over moyen
- Table de mortalité INSEE 2015
- Départ volontaire à la retraite à taux plein âge 65-67 ans

Indemnité de fin de carrière	31/12/2024	31/12/2023
Montant des engagements	150 444	135 602

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		12	
	Agents de maîtrise et techniciens		13	
	Employés		3	
	Ouvriers & apprentis		11	
	TOTAL		39	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	386 287	386 287	468 152	484 184	484 184
	Nombre d'actions ordinaires	2 575 246	2 575 246	3 121 016	3 227 891	3 227 891
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	6 659 632	6 317 481	7 163 288	8 035 842	8 512 602
	Résultat av ant impôts, participations dotations aux amorts et prov .	479 823	105 571	(400 161)	849 904	1 108 077
	Impôts sur les bénéfices	(211 691)	(165 533)	(172 798)	(162 559)	(138 122)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	410 291	(869 521)	65 996	290 088	709 927
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, av ant dotations aux amorts et prov .					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions					
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	48	46	46	42	39
	Montant de la masse salariale	1 681 902	1 837 574	1 859 286	1 978 890	2 075 112
	Montant des sommes v ersées en av antages sociaux	623 276	668 442	709 241	772 994	824 837

Filiales et participations

1 0

	31/12/2024		Capital	Capitaux propres	Q note part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A. Renseignements détaillés							
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
SAS OSHUN	665 300	(1 654 453)	15,00	100 000			
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
SAS OSHUN	92 000						
B. Renseignements globaux							
			Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
			françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital							
Capitaux propres							
Quote part détenue en pourcentage							
Valeur comptable des titres détenus - Brute							
Valeur comptable des titres détenus - Nette							
Prêts et avances consentis							
Montant des cautions et avals							
Chiffre d'affaires							
Résultat du dernier exercice clos							
Dividendes encaissés							

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		74 849
Produits exceptionnels sur opérations en capital		74 849
CESSION IMMO FINANCIÈRES	4 200	
QUOTE-PART SUBV.RESULTAT	70 649	
Total des charges exceptionnelles		55 305
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		25 649
Penalites amendes	2 049	
Dons liberalites	23 600	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		29 656
VNC SORTIE IMMOB.INCORPORELLES	25 456	
VNC SORTIE IMMOB.FINANCIERES	4 200	
Résultat exceptionnel		19 544

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	22 802	21 240	85,59	85,71				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	3 838	3 541	14,41	14,29				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	26 640	24 781	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	26 640	24 781	100,00	100,00				